

Montgeron-Randonnées

[Ré]Inscription saison 2025-26

Amis randonneurs et marcheurs-nordiques, le texte ci-après détaille et actualise les modalités d'adhésion et ré-adhésion à notre association, ré-adhésions qui peuvent être engagées dès la diffusion de ce document.

Requêtes insistantes :

- 1) merci de prendre connaissance des recommandations qui suivent par une lecture attentive. Je reçois régulièrement des demandes non conformes. Il vous prendra moins de temps de [re]lire ces quelques lignes que celui que j'ai moi-même passé à les écrire et les actualiser ;
- 2) recevoir une inscription "*en une multitude d'envois dispersés dans le temps*" ne pose pas de problème technique, mais la réception groupée d'un dossier complet (bulletin + document médical + paiement) allège singulièrement la tâche et le pointage. Merci pour cette attention.

Période d'adhésion

L'adhésion à la **Fédération Française de Randonnée pédestre (FFRpédestre)** court du 1er septembre de l'année N au 31 août de l'année suivante N+1.

La couverture de l'assurance échoit au 31 décembre N+1 (31/12/2025 pour la saison 2024-25, par ex.). Cela ménage ainsi un délai pour renouveler sa licence sans interruption de couverture.

Condition d'adhésion

L'adhésion à l'association requiert de fournir les documents dont les descriptions suivent. Ils sont fournis en pièces jointes (cf. § en fin de mail).

Bulletin d'adhésion

Le **Bulletin d'inscription** formalise l'engagement auprès de l'association et de la Fédération.

Pour les ré-adhésions, ne saisir que les informations strictement nécessaires : identité et options d'adhésion (tarification, abonnement). Ne renseigner en plus que les seules informations modifiées depuis l'année précédente.

Si vous remplissez la totalité du bulletin, cela m'oblige à vérifier pour chacune des informations saisies (adresse, téléphone, e-mail) si une ou plusieurs ont été modifiées.

Note : depuis l'an dernier, le **pays de nationalité** est demandé.

Non contre-indication médicale à la pratique sportive et Questionnaire de santé

Un **Certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique sportive envisagée (randonnée et/ou marche nordique) de moins de six mois, doit être produit lors de la 1ère année d'adhésion à l'association (ou après une interruption supérieure à deux ans).

Montgeron-Randonnées – [Ré]Inscriptions saison 2024-25

Pour les années suivantes, la responsabilité de son état de santé est laissée à l'appréciation de l'adhérent. Il est guidé dans cette démarche par un **Questionnaire de santé**. La démarche est la suivante : prenez connaissance, chez vous (ou ailleurs), des questions du **Questionnaire** médical. Il n'est pas nécessaire de l'imprimer pour ce faire.

- 1) s'il est répondu positivement à une ou plusieurs questions dudit questionnaire, la fédération conseille vivement la consultation d'un professionnel de santé pour s'assurer que la poursuite de l'activité ne présente pas de risque ;
Il n'est pas demandé de produire un nouveau certificat médical d'aptitude.
- 2) quelles que soient les réponses au **Questionnaire de santé**, toutes négatives ou pas, l'adhérent certifie avoir pris connaissance du questionnaire en complétant et signant une **Attestation de lecture du questionnaire**.

NE JOIGNEZ PAS LE QUESTIONNAIRE DE SANTÉ AUX DOCUMENTS D'ADHÉSION. SEULE L'ATTESTATION DE LECTURE DOIT ÊTRE FOURNIE, DATÉE ET SIGNÉE.

Cas particulier des personnes licenciées dans un autre club de randonnée

Pour les personnes qui obtiennent leur licence FFRp via une association autre que Montgeron-Randonnées, les documents médicaux (**Certificat médical** ou **Attestation du questionnaire santé**) ne sont pas nécessaires. En effet, c'est l'association qui prend en charge l'adhésion à la FFRp qui s'assure de la compatibilité de la pratique sportive avec l'état de santé de l'adhérent. Dans cette configuration, une licence FFRp valide pour la saison en cours assure (*en principe*) que la pratique sportive est aussi médicalement possible au sein de Montgeron-Randonnées. Montgeron-Randonnées ne procède pas à une nouvelle adhésion à la FFRp.

Coût de l'adhésion

L'AG 2025 a statué de laisser inchangée l'adhésion à l'association fixée à 42 €. Elle se décompose en un montant versé à la Fédération de randonnée pédestre et un autre restant acquis à l'association.

Pour la saison 2025-26, cette décomposition, par personne, est la suivante :

- Adhésion à la FFR pédestre (dont assurance) : 30,85 €
- Abonnement à la revue *Rando Passion* : 10,00 € (facultatif)
- Cotisation Montgeron Randonnées : 11,15 €

Le montant total d'une adhésion s'élève donc à **42,00 €**, ou **52,00 €** avec abonnement.

Les personnes déjà affiliées à une autre association de randonnée (et licenciées à la FFRp) ne sont redevables que du montant (arrondi) de la part de Montgeron Randonnées, soit **12,00 €**. Merci de joindre alors un justificatif d'adhésion FFR valide pour la nouvelle saison (copie de la nouvelle licence par exemple).

Procédure d'adhésion

L'adhésion peut être souscrite,

- sur le stand de l'association lors du Forum des associations organisé par la Ville au Gymnase Picot et Coubertin, début septembre ;
- dès maintenant, par courrier, ou déposés à l'adresse du responsable des adhésions de l'association (mentionnée ci-dessous), ou
- par mail (**solution préférée**), à l'adresse internet du même responsable (documents du dossier d'inscription directement complétés à l'écran ou à la rigueur, imprimés,

complétés et scannés).

Certificat médical s'il y a lieu : il peut être envoyé scanné. Conservez alors l'original.

L'adhésion est validée en présence de l'ensemble des pièces attendues :

- **Bulletin d'inscription,**
- **Attestation de lecture du questionnaire** de santé, et **pas** le questionnaire de santé ; ou un **Certificat médical**,
- **Règlement du montant de l'adhésion,**
 - par **virement** direct au compte de l'association (**solution à privilégier**)
(IBAN : FR76 1027 8060 9800 0202 4410 145 ; **BIC** : CMCIFR2A).
Évitez le virement immédiat s'il est facturé.
 - à l'**extrême rigueur**, par **chèque** (à l'ordre de Montgeron Randonnées), s'il vous est vraiment impossible de faire autrement.
Pour info, les banques étudient actuellement leur suppression définitive.

RAPPEL : depuis la saison 2021-22, **les licences sont dématérialisées**. Dès validation de l'adhésion sur le site de la fédération (par le responsable des adhésions), un mail est normalement adressé nominativement à l'adhérent avec la licence en pièce jointe, sous la forme d'un document Pdf.

Le document peut être conservé sur son ordinateur, smartphone ou être imprimé.

Cette solution explique que la FFRp demande une adresse e-mail personnelle individuelle pour chaque adhérent, en excluant les adresses partagées (pour un couple, par ex.). Noter qu'il est préférable d'éviter les adresses mail professionnelles qui peuvent empêcher de vous "joindre" les jours non travaillés.

Il arrive que l'adhérent ne reçoive aucun mail (pb connu de la FFRp). Le fichier-licence peut être alors téléchargé en se connectant à son compte sur le site de la FFRp.

Modification d'un fichier pdf sur son ordinateur

Pour les nouveaux adhérents ou ceux qui ne se rappelleraient plus comment faire ou auraient perdu ce précieux document, je joins également le mode d'emploi pour compléter son bulletin d'adhésion (ou tout autre document **pdf**) sans l'imprimer et l'envoyer ainsi, une fois saisi.

Pièces jointes à ce document

- **Bulletin d'adhésion,**
- **Questionnaire de santé et Attestation de lecture du questionnaire,**
- **Remplir un fichier Pdf sur l'ordinateur.pdf**

Les documents cités ci-dessus (Bulletin, Questionnaire et Attestation) sont également disponibles sur le site Internet de l'association à l'adresse :

<http://montgeronrandonnees.org/contactadhesion/adhesion.html>.

À l'attention de ceux qui ont fourni un RIB-IBAN à l'association

ALERTE (sans lien avec les adhésions) : si vous avez récemment changé de banque et que vous avez éventuellement communiqué votre identifiant bancaire (RIB ou/et IBAN) à l'association pour un remboursement, merci de le signaler. En effet un virement erroné sur un tel compte fermé est rejeté, et facturé à l'association.

Montgeron-Randonnées – [Ré]Inscriptions saison 2024-25

Bien amicalement,

Jean-Yves Dubois

Responsable des adhésions

20 avenue de la Vénerie, 91230 Montgeron (rue mairie, proche pelouse)

Mobile : 06 83 45 32 90

E-mail tréso : tresorier.montgrando@gmail.com